

**Conseil Communal**  
**Séance du 3 septembre 2009**

*Etaient présents :*

*MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président ;*

*COLLARD, NOTET et GROGNA, Echevins ;*

*MARS, MOUTON, ARNOULD, GOURDANGE, PIGEON, PAUL, SONNET, REYTER,*

*LAMOLINE, CONRARD et LHOAS, Conseillers ;*

*GIERENS Bernard, Secrétaire Communal*

**La séance est ouverte.**

**Ajout de 2 points :**

**9 bis. Application de l'article L/1311 – 5 : paiement en urgence de l'acquisition de la maison PAUL à Juseret.**

**12 bis. Leader + : approbation de l'avance et de la quote-part accordées au GAL.**

**Retrait du point 11.**

**11. Réalisation de travaux relatifs aux réseaux de communication communale : autorisation (permis de lotir AUBRY-DAULNE).**

**1. Avis sur budget de la Fabrique d'Eglise d'Assenois – Exercice 2009.**

D'un commun accord avec des membres de la Fabrique d'Eglise, le Conseil Communal émet un avis favorable sur le budget de la Fabrique d'Eglise d'Assenois, qui se présente comme suit :

<b>Intervention Communale à l'ordinaire</b>
17.692,79 €

Hormis la dépense reprise au point 50.i : création d'une œuvre pour 5.000 €. Selon eux, d'autres dépenses sont prioritaires.

## **2. Avis sur compte de la Fabrique d'Eglise de Rosières – Exercice 2008.**

Le Conseil Communal émet un avis favorable sur le compte de la Fabrique d'Eglise de Rosières pour l'exercice 2008. Celui-ci se présente comme suit :

<b>Recettes</b>	<b>Dépenses</b>	<b>Boni</b>	<b>Intervention communale</b>
20.117,32 €	16.130,54 €	3.986,78 €	11.615,97 €

## **3. Avis sur l'acquisition par la Fabrique d'Eglise de Rosières de parcelles en sortie d'indivision aux consorts DEOME-PIERRARD.**

Etant donné que les Consorts DEOME-PIERRARD exigent la sortie d'indivision pour l'ensemble des parcelles encore en indivision avec la Fabrique d'Eglise et non seulement celle qui doit faire l'objet d'un échange avec la commune pour l'école de Rosières, le Conseil Communal émet un avis favorable quant à :

- L'achat des 3/27<sup>ème</sup> appartenant aux Consorts DEOME-PIERRARD dans les parcelles cadastrées commune de Vaux-sur-Sûre, 2<sup>ème</sup> division Morhet, section E, n° 537B et n° 101E pour un total de 2 Ha 51 a 74 ca ;
- La modification budgétaire aux articles 62a et 25 pour l'exercice 2009 (dès que les montants de la transaction seront connus) avec une intervention communale extraordinaire.

## **4. Agrandissement de la Maison Communale : approbation du dossier mis à jour.**

*Présentation : Sandra JAVAUX*

Suite aux différentes remarques de la Région Wallonne (subside et tutelle) : lieu central d'accueil et ascenseur et de l'urbanisme : modification de l'entrée, le dossier mis à jour de l'Agrandissement de la Maison Communale est à nouveau approuvé par le Conseil Communal.

## **5. Création d'une Crèche Communale à Vaux-sur-Sûre : approbation du projet mis à jour.**

Suite aux différentes remarques de la Région Wallonne (subside et tutelle) et de l'urbanisme, le dossier mis à jour de Création d'une Crèche Communale est à nouveau approuvé par le Conseil Communal.

**6. Dégâts d'hiver 2008/2009 – Réparation et entretien de voiries communales : approbation du projet et fixation des conditions du marché.**

*Présentation : Daniel COLLARD*

Le Conseil Communal approuve l'avis de marché, le cahier spécial des charges et le montant estimé du marché : 256.249,38 € TVAC. Marché attribué par voie de l'adjudication publique et financé par subside et par emprunt.

Rappel : subside de 200.000 € max.

**7. Acquisition d'une nouvelle jeep pour le service « Voiries » : approbation du projet et fixation des conditions du marché.**

*Présentation : Daniel COLLARD*

Le Conseil Communal approuve le marché public « Acquisition nouvelle jeep pour service Travaux » estimé à 35.000 € TVAC.

Véhicule tout terrain type « pick up » double cabine.

Procédure négociée sans publicité.

**8. Acquisition de la maison COPUS à Vaux-sur-Sûre : approbation.**

Le Conseil Communal :

- approuve l'achat, de gré à gré, de la maison cadastrée, Commune de Vaux-sur-Sûre, 1<sup>ère</sup> Division Vaux-sur-Sûre, Section C, n° 101 L, d'une contenance de 3 a 91 ca, appartenant à Monsieur Patrick COPUS, domicilié Rosière-la-Grande, n° 40 B, au prix de 135.000 € et à approuver le projet d'acte.
- Attribue à l'opération le caractère d'utilité publique.
- Fait prendre en charge les frais de notaire et d'enregistrement par la Commune.

Ce point a déjà été discuté lors d'une modification budgétaire pour en faire du logement social. Actuellement, discussion avec la Société d'Habitations Sociales de Bastogne afin qu'elle gère ce bâtiment dans le cadre de logements sociaux.

**9. Acquisition de la maison PAUL à Juseret : approbation.**

Un compromis de vente a été signé et le Conseil Communal :

- Approuve l'achat de la ferme « Juseret 46 », cadastrée, Commune de Vaux-sur-Sûre, 5<sup>ème</sup> Division Juseret, Section B, n° 396-C, d'une contenance de 21 a 88 ca, et d'un pré cadastré, Commune de Vaux-sur-Sûre, 5<sup>ème</sup> Division Juseret, section B, n° 399-D d'une contenance de 64 a 12 ca, appartenant à Madame Maria VERVLiet, à Messieurs Matthias, Filip et Sebastien ITURROSPE au prix de 170.000 €.
- Attribue à l'opération le caractère d'utilité publique.
- Fait prendre en charge les frais de notaire et d'enregistrement par la Commune.

Le Collège Communal avait réagi lors de la première vente mais celle-ci avait déjà été conclue. Cette fois-ci, on a agi rapidement afin d'acquérir ce bien destiné à une salle de

village à Juseret et à faire des logements et ce, en parallèle avec le prochain programme du logement. Le Collège Communal a agi en concertation avec le comité de village de Juseret.

**9 bis. Application de l'article L/1311 – 5 : paiement en urgence de l'acquisition de la maison PAUL à Juseret.**

Comme le stipule l'article L-1311 du Code de la Démocratie Locale, le Conseil Communal approuve le paiement en urgence de la maison PAUL à Juseret.

Les propriétaires souhaiteraient vendre rapidement et en en faisant une condition à la vente au prix de 170.000 €.

**10. Cession d'une bande de terrain en bordure de la voirie communale : autorisation**

- **Permis de bâtir LAMBERT-FOURNY**
- **Permis de bâtir GEORGES-GILLARDIN.**

Le Conseil Communal marque son accord :

- quant à l'acceptation d'une charge de cession d'une bande de terrain d'une contenance de 3,84 m<sup>2</sup> à prendre dans le terrain situé à Bercheux.
- quant à l'acceptation d'une charge de cession d'une bande de terrain d'une contenance de 0,26 ares à prendre dans le terrain situé Ruelle Lozet.

**12. Règlement-taxes sur la collecte et le traitement des déchets ménagers – exercice 2009.**

Compte tenu du décret de la Région Wallonne fixant le coût véridité à 80% des dépenses immondices en 2009 et étant donné l'augmentation du coût du traitement des déchets, le règlement taxe sur l'enlèvement des déchets ménagers dans le cadre du service ordinaire de collecte du 22 septembre 2008 a dû être revu.

Le Conseil Communal approuve le nouveau règlement fixant la taxe comme suit :

83,00 € par ménage composé d'une seule personne  
138,00 € par ménage composé de 2 ou 3 personnes  
165,00 € par ménage composé de 4 personnes et plus

Un forfait annuel de 138,00 € par seconde résidence

Économie et commerce :	165,00 €
Gîtes :	110,00 € (par gîte)
Chambres d'hôtes :	83,00 € (forfait)
Campings :	550,00 €
Maisons de repos :	550,00 €

Il s'agit des taux de l'année passée majorés de 10%. En 2010, il va falloir revoir de nouveau le règlement.

**12 bis. Leader + : approbation de l'avance et de la quote-part accordées au GAL.**

Le Conseil Communal approuve l'avance de trésorerie de 31.141,00 € et la quote-part de 6.228,25 € accordées au GAL pour couvrir ses frais relatifs aux projets de relance de l'économie agricole, touristique et culturelle dans la programmation Leader 2007-2013 (cfr documents dans la farde).

Respect de la loi de 1983 – dispense de remise de pièces – transmission à la tutelle.